



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/73

Objet : Approbation de l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de l'Aiguillon-sur-Mer

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19 février 2015 du Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'habitat approuvée par le Conseil d'administration du 28 novembre 2013,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2015,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2016,

Vu l'avenant n°3 approuvé par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2017,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière entre la commune l'Aiguillon-sur-Mer et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 19 DEC. 2019

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée
François-Claude PLAISANT